

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de Ville de Saint-Gabriel

Tenue le 10 décembre 2020

À laquelle étaient présents :

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Réjean Riel, conseiller n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Yves Morin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

RÉSOLUTION NUMÉRO : 331-12-2020

ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION

REVENUS	BUDGET 2020	BUDGET 2021
Taxe foncière générale	1 794 250 \$	1 708 453 \$
Taxe sur immeubles non résidentiel	511 111 \$	495 186 \$
Taxe spéciale (infrastructures C.V.400)	135 391 \$	117 346 \$
Taxe spéciale (infrastructures C.V.425)	172 485 \$	150 874 \$
Taxe spéciale (infrastructures C.V.430)	25 038 \$	22 352 \$
Taxe spéciale (infrastructures C.V.445)	53 786 \$	55 879 \$
Taxe spéciale (infrastructures C.V.534)	-	94 995 \$
Taxe spéciale (infrastructures C.V.540)	-	60 537 \$
Taxe d'eau	308 185 \$	309 340 \$
Taxe d'égout	365 910 \$	367 380 \$
Taxe d'ordures	409 235 \$	410 845 \$
Paiement tenant lieu de taxes	103 525 \$	116 137 \$
Transferts	945 478 \$	651 709 \$
Services rendus	315 062 \$	241 680 \$
Autres revenus	279 500 \$	269 700 \$
TOTAL DES REVENUS	5 418 956 \$	5 072 413 \$
Affectation du surplus non-affecté		90 000 \$
GRAND TOTAL :	5 418 956 \$	5 162 413 \$

DÉPENSES	BUDGET 2020	BUDGET 2021
Administration générale	899 201 \$	912 686 \$
Sécurité publique	372 158 \$	388 271 \$
Transport	1 447 81 \$	1 335 21 \$
Hygiène du milieu	1 046 49 \$	1 076 71 \$
Santé et bien-être	15 080 \$	15 080 \$
Aménagement, urbanisme et développement	161 502 \$	139 736 \$
Loisirs et culture	978 921 \$	679 673 \$
Frais de financement	162 584 \$	112 758 \$
Remboursement en capital	335 200 \$	502 280 \$
TOTAL DES DÉPENSES	5 418 95 \$	5 162 41 \$

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION

Année 2021	3 200 000 \$
Année 2022	3 200 000 \$
Année 2023	200 000 \$
ÉVALUATION IMPOSABLE	186 263 000 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2021;

QUE s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiées aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétisée et dont l'estimation s'avérerait insuffisante;

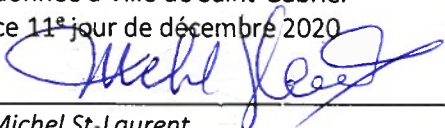
QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel autorise la trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel décrète que le présent budget 2021 soit et est publié en affichant une copie à l'hôtel de ville et sur le site internet de la ville.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme

donnée à Ville de Saint-Gabriel
ce 11^e jour de décembre 2020



Michel St-Laurent

Directeur général et greffier

Résolution 331-12-2020 -

Adoption du budget 2021 et du programme triennal en immobilisation

Page 2 | 2